

**RENCONTRE ENTRE LE MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX, MONSIEUR PHILIPPE COUILLARD,
ET L'EXÉCUTIF DU REGROUPEMENT
POUR L'ÉQUITÉ EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX**

LE 24 OCTOBRE 2005

COMPTE-RENDU ET SUIVI

Assistaient à cette rencontre, outre le Ministre et son attaché politique, Monsieur François Bégin :

- Mme Lorraine Boisjoly, DGA CSSS du Nord-de-Lanaudière
- M. Claude Bouchard, président, CSSS Pierre-Boucher
- Mme Monique Corbeil, DG CSSS de Memphrémagog
- M. Ronald Daigle, administrateur, CSSS de Laval
- M. Robert Dean, président, CSSS de Thérèse-De Blainville
- M. Guy Deschesne, DG, CSSS du Haut-Saint-Laurent
- M. André Poirier, DG, CSSS de Thérèse-De Blainville
- M. Jules H. Sauvé, **notre porte-parole**, Laurentides

Lors de cette rencontre d'une durée d'environ 30 minutes aux bureaux du Ministre à Montréal, nous avons fait le point sur la question de l'équité et déposé la liste de tous les membres du regroupement en précisant que dans nos 5 régions vivent 40% de la population du Québec et que nous subissons 94% de l'iniquité.

Le Ministre, comme c'est son habitude a été très transparent, clair dans ses propos et ouvert à la discussion.

Pas d'illusion cependant, les temps sont difficiles et la situation financière du gouvernement restreint beaucoup la marge de manœuvre financière, s'il y en a une!



Voici en résumé ce qu'il nous a transmis comme information :

1. Il n'y a pas d'espoir de rétablir l'équité, du moins à court terme par des budgets de développements. Il considère que nous sommes déjà chanceux d'avoir bénéficié d'ajustements pour l'équité trois années d'affilée. Il réitère que le rétablissement de l'équité passera par les budgets de développement.
2. L'indexation des dépenses coûte près d'un milliard par année (5.1% du budget de la santé) et augmente avec la croissance de celui-ci. Cela ne laisse pas beaucoup de place pour du développement.
3. Le gouvernement n'a pas de marge de manœuvre et les compressions imposées à tout l'appareil gouvernemental à l'exception de la Santé et de l'Éducation ne le place pas en position d'attirer particulièrement la sympathie des autres ministres quand vient le temps de négocier les budgets. Pour le prochain budget il évoque même la possibilité que l'indexation consentie pour les coûts de système soit inférieure au coût réel.
4. Il réitère son engagement à rétablir l'équité, avec le financement disponible cependant.

Le Ministre s'est montré ouvert à recevoir des suggestions pour rétablir l'équité en utilisant d'autres moyens à notre portée. Nous avons exploré avec lui de nouveaux axes de discussions :

- Redistribuer aux régions moins bien financées le gain d'efficience que pourrait réaliser les régions plus « riches ». Le Ministre reconnaît que les régions moins bien financées sont plus performantes, il considère que les autres régions ont des efforts à faire à ce chapitre.
- Confier aux CSSS le budget total (Per Capita) de consommation de certains programmes et la responsabilité associée. Par exemple le budget PALV.

Sur ce point le Ministre donnait l'exemple de personnes en attente à l'Hôpital Sacré-Cœur de Montréal pour des places en soins de longue durée à Laval. « Si je vous donnais le budget total de consommation PALV pour la population de Laval, la région serait responsable de rendre accessible rapidement les services requis sans quoi, elle se verrait facturer pour les journées d'attente en centre hospitalier au perdiem réel ». Cependant, le Ministre ajoute qu'il ne tient pas à favoriser un système de facturation inter établissement ou inter régional.

- Déconcentrer les services à partir des régions mieux nanties vers celles qu'elles desservent lorsque possible (exemple donné : radio oncologie en Montérégie)

Le ministre nous prévient également d'éviter d'exacerber les régions mieux financées par une stratégie visant le transfert de budgets pour ramener l'équité. Il ne veut pas déshabiller Pierre pour habiller Paul. Une telle stratégie ne mènerait qu'à renforcer la thèse du statu quo. Il souligne que d'insister sur le peu d'impact des mesures prises à date pour rétablir l'équité justifierait la position des régions mieux nantis qui dénoncent les efforts pour rétablir l'équité.

PISTES D' ACTIONS SUGGÉRÉES :

Votre exécutif, à la lumière de la discussion tenue avec le ministre, et compte tenu qu'il apparaît souhaitable de trouver d'autres avenues pour atteindre l'équité, vous soumet les suggestions suivantes :

1. Demander le maintien de budgets de développement affectés à l'équité;
2. Revoir la notion de pleine indexation des budgets pour corriger notamment sur les volets d'iniquité et de notion de non performance en santé physique;
3. Proposer que de nouvelles orientations ministérielles soient annoncées dans le contexte de la mise en place des réseaux locaux de services afin de permettre une meilleure distribution des services aux populations desservies.

La population des régions moins bien financées doit très souvent se déplacer dans une autre région, mieux pourvue, pour recevoir ses services. Il faut trouver un moyen de redistribuer la richesse relative par le biais de l'organisation des services et ce, sans nécessairement transférer des budgets.

Ainsi, le Ministre pourrait demander que les ententes de services inter établissements contiennent spécifiquement :

- des dispositions favorisant la dispensation des services à proximité des populations desservies (dans le territoire de CSSS visé), les lieux de dispensation seraient déterminés en fonction des volumes de services requis (notion de masse critique).
- Des indications quant au contrôle éventuel du budget de consommation par le CSSS d'où provient la demande (performance et reddition de compte).
- Des conditions d'accès favorisant l'équité.
- Etc.

L'objectif de telles dispositions serait de partager les gains d'efficience, de favoriser la déconcentration (80% des services devraient pouvoir être accessibles à proximité du lieu de résidence, dans les réseaux locaux), et d'éviter les déplacements de la population qui coûtent cher à notre société (lorsque possible, c'est le service qui se déplace et non la population).

4. Sensibiliser nos élus au problème d'iniquité qui perdure.
5. Explorer, dans le respect de la responsabilité populationnelle, la possibilité d'octroyer le financement per capita en identifiant la portion de l'enveloppe budgétaire qui sert à offrir des services à la population provenant d'un autre territoire de CSSS.

Votre exécutif.

Porte-parole : Jules H. Sauvé

REGROUPEMENT POUR L'ÉQUITÉ EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

LISTE DES MEMBRES

<u>RÉGION</u>	<u>ÉTABLISSEMENT</u>
Estrie (05)	CSSS de Memphrémagog CSSS du Haut Saint-François CSSS de la MRC de Coaticook CSSS du Val Saint-François CSSS du Granit CSSS de la MRC D'Asbestos CSSS et Institut Universitaire de gériatrie de Sherbrooke
Laval (13)	CSSS de Laval
Lanaudière (14)	CSSS du Nord de Lanaudière CSSS du Sud de Lanaudière CR le Bouclier CR La Myriade
Laurentides (15)	CSSS du Lac des Deux-Montagnes CSSS de Thérèse-De Blainville CSSS Rivière-du-Nord/Nord-de-Mirabel CSSS Antoine-Labelle CSSS des Pays-d'en-Haut CSSS d'Argenteuil CSSS des Sommets

RÉGION**ÉTABLISSEMENT****Laurentides (suite)**

Centre Jeunesse des Laurentides
CR Le Bouclier

Montréal (16)

CSSS Haut-Richelieu/Rouville
CSSS Jardins-Roussillon
CSSS Champlain
CSSS La Pommeraie
CSSS Richelieu-Yamaska
CSSS de Sorel-Tracy
CSSS du Suroît
CSSS de Vaudreuil-Dorion
CSSS Pierre-Boucher
CSSS Haut-Saint-Laurent
CSSS de la Haute-Yamaska

POPULATION 2004**ÉCART APRÈS CORRECTION 2005-2006**

Estrie :	297 917	36 748 206 \$
Laval :	364 756	26 253 311 \$
Lanaudière :	413 611	12 749 680 \$
Laurentides :	499 882	41 277 752 \$
Montréal :	1 352 166	152 001 255 \$
TOTAL :	2 928 332 → 40%	269 030 204 \$ → 93,79%
Total pour le Québec	7 317 769 → 100%	286 840 650 \$ → 100%

